

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS AGRÉÉS PAR L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC POUR EFFECTUER UN STAGE D'ÉTUDES POSTDOCTORALES EN BIOCHIMIE CLINIQUE **

(Réf. CA2526-084)

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	ÉTABLISSEMENTS AGRÉÉS 2025-2026
01. Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	✓ Hôpital régional de Rimouski *
02. Saguenay - Lac-St-Jean	✓ Hôpital de Chicoutimi *
03. Capitale-Nationale	✓ Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) - (incluant l'IUCPQ) ✓ Hôtel-Dieu de Lévis, Centre hospitalier affilié universitaire
04. Mauricie	✓ Centre hospitalier affilié universitaire régional du CSSS de Trois-Rivières *
05. Estrie	✓ Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS)
06. Montréal	✓ Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM) ✓ Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHUSJ) ✓ Centre universitaire de santé McGill (CUSM) ✓ Hôpital Maisonneuve-Rosemont ✓ Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal ✓ Institut de cardiologie de Montréal
07. Abitibi-Témiscamingue	✓ Hôpital de Rouyn-Noranda *
13. Laval	✓ Hôpital de la Cité-de-la-Santé *
15. Lanaudière	✓ Hôpital Pierre-Le Gardeur *
16. Montérégie	✓ Hôpital Pierre-Boucher *

* Centres hospitaliers régionaux où une partie du stage peut être effectuée en codirection. Toutefois, le stagiaire devra obligatoirement compléter des stages dans des centres hospitaliers universitaires pour couvrir l'ensemble des points du syllabus et les techniques analytiques plus spécialisées (ex. analyses suprarégionales).

** Un candidat peut aussi faire reconnaître par le Conseil d'administration un établissement ne faisant pas partie de cette liste en application du deuxième alinéa de l'article 6 du Règlement sur les spécialistes de l'Ordre des chimistes du Québec.